

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 10 novembre 2020

Délibération
n°202-2020
Point 4.9

Point 4.9 de l'ordre du jour

Convention quinquennale Unistra-CNRS pour la période 2018-2022

EXPOSE DES MOTIFS :

Afin de renforcer encore davantage leur partenariat, l'Unistra et le CNRS ont engagé une discussion en vue d'établir une convention quinquennale décrivant les modalités des interactions entre les 2 institutions pour la période 2018-2022.

Cette convention reprend 4 items principaux :

- la politique scientifique partagée
- les modalités de mise en oeuvre de la politique scientifique partagée
- les clauses spécifiques relatives à la propriété intellectuelle
- les clauses spécifiques relatives à l'activité contractuelle

La convention est signée pour 5 ans à compter du 1er janvier 2018, les dispositions relatives à la propriété intellectuelle et à l'activité contractuelle prendront quant à eux effet à la date de signature de la convention.

Plusieurs annexes sont jointes à la convention afin de préciser les unités de recherche concernées et leurs spécificités.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la convention quinquennale Unistra-CNRS pour la période 2018-2022.

Résultat du vote :

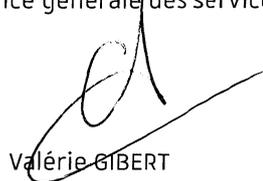
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 23 novembre 2020

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



CONVENTION QUINQUENNALE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ de STRASBOURG

ET LE CNRS

2018-2022

L'Université de Strasbourg, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, au sens des articles L.711-1 du code de l'éducation et L.312-1 du code de la recherche, dont le siège est 4, rue Blaise Pascal F-67081 STRASBOURG cedex, représentée par son Président, Monsieur Michel DENEKEN, Ci-après dénommée Unistra ;

Et

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique, dont le siège est 3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS cedex 16, représenté par son Président-Directeur général, Monsieur Antoine PETIT.

L'Unistra et le CNRS étant ci-après dénommés collectivement les Parties et individuellement la Partie.

PRÉAMBULE

La présente convention quinquennale 2018-2022 a pour objectif de préciser les éléments de la politique scientifique partagée entre les Parties sur laquelle s'appuie leur partenariat, notamment le co-pilotage des unités listées en Annexe 1, et sa mise en œuvre opérationnelle.

Un accord de partenariat renforcé entre l'Unistra et le CNRS a été signé le 8 décembre 2017 avec comme objectif d'améliorer la qualité de soutien aux unités par le développement d'initiatives communes dans des domaines tels que les ressources humaines, la veille et l'accompagnement aux montages de projets, l'hygiène, la sécurité et les systèmes d'information.

Les dispositions de la convention s'appliquent à l'ensemble des unités dont toutes les tutelles principales sont signataires de la présente convention (voir Annexe 1a « Liste des unités »). Les unités listées en Annexe 1b impliquant l'ENGEES ou l'INSA Strasbourg feront l'objet de conventions spécifiques.

Par ailleurs, lorsqu'une unité a pour tutelles principales des établissements signataires de cette convention mais également des établissements signataires de convention quinquennales similaires dans leurs dispositions relatives aux publications, propriété intellectuelle et activités contractuelles, les Parties s'accordent pour faire application desdites dispositions aux unités concernées (voir annexe 1c).

1. POLITIQUE SCIENTIFIQUE PARTAGÉE

Le partenariat scientifique entre l'Université de Strasbourg et le CNRS, ancien et diversifié, couvre toutes les disciplines. Les deux partenaires veilleront à maintenir une cohésion au sein de leurs Unités communes, à conforter leurs points forts et à prendre toute disposition visant à améliorer la lisibilité et la cohérence des recherches afin d'accroître la visibilité et l'impact international de leurs champs d'investigation communs. Le renforcement de l'interdisciplinarité en particulier par la mise en place des Instituts Thématiques Interdisciplinaires constituera une priorité partagée. Pour certains secteurs disciplinaires particuliers, une cohérence avec l'action d'autres organismes présents sur le site (Inserm, INRAE, INRIA, INRAP) sera recherchée et les actions conjointes favorisées. Un autre objectif partagé est le développement de coopérations internationales valorisant les thématiques majeures du site.

Les champs de recherche prioritaires ont essentiellement été identifiés à l'échelle de l'IdEx UNISTRA à l'occasion du Programme d'Investissements d'Avenir. Ces champs d'excellence du site alsacien, qui lui confèrent son attractivité et constituent le cœur du partenariat entre l'Université de Strasbourg et le CNRS, sont (i) les sciences de la Vie et de la Santé, (ii) les sciences et technologies incluant la chimie, les matériaux, les nanosciences, les sciences pour l'ingénieur, l'informatique et l'imagerie, les sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement, les mathématiques, la physique subatomique, (iii) les sciences humaines et sociales, incluant les études européennes, les sciences des religions, l'archéologie et la démographie.

Tout récemment, grâce à une dynamique soutenue par la Région Grand Est, une coordination des compétences présentes sur le site s'est opérée autour de programmes liés à l'**intelligence artificielle**. Le **calcul haute performance** a conduit à la labélisation d'un mésocentre, mis en place dans le cadre de l'EquipEx « Equip@Meso ».

Le domaine des Sciences de la Vie et de la Santé est historiquement un secteur stratégique et d'excellence du site (Jules Hoffman Prix Nobel de Médecine 2011, nombreux lauréats des médailles du CNRS, nombreux Prix internationaux). Ces importantes forces de recherche couvrent un large spectre disciplinaire du domaine des sciences biologiques, allant de questions fondamentales aux applications notamment dans le domaine de la santé et développées en lien avec les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et l'Inserm. Le site compte 6 LabEx propres portant sur la biologie intégrative (INRT), les molécules à visée thérapeutique en cancérologie (MEDALIS), les ARN régulateurs (NetRNA), les mitochondries (MitoCross), la génomique appliquée aux hépatites (HEPSYS) et les processus de rejet des greffes d'organes et de tissus (Transplantex). Par ailleurs, des équipes du site sont associées à 4 LabEx en réseau ayant trait au développement de vaccins efficaces contre le VIH et le VHC (VRI), aux maladies parasitaires (Parafrap), aux nouvelles approches pour les interventions médicales assistées par ordinateur (CAMI) et aux radiopharmaceutiques innovants en oncologie et neurologie (IRON).

Les EquipEx « I2MC - insectarium pour l'infectiologie » et « Robotex » (imagerie, robotique médicale et chirurgicale) ainsi que l'IHU « Institut de chirurgie guidée par l'image » et l'usine-école EASE forment des plateformes d'excellence. La médecine personnalisée et la médecine de précision, avec l'imagerie médicale, la robotique médicale, les technologies de la santé en relation avec le pôle MedTech et l'IHU, est l'un des axes en plein essor, également priorité inscrite dans les axes scientifiques de EUCOR – Le campus Européen.

Cinq infrastructures nationales en biologie-santé dont certaines sont les nœuds français d'infrastructures européennes dans la feuille de route ESFRI se sont vues labellisées : « Phenomin » (développement de modèles murins), « Frisbi » (biologie structurale intégrative), « Profi » (protéomique), « France Génomique » (génomique et traitement bioinformatique des données à haut débit) et « Ingestem » (biobanque unique de cellules souches à vocation thérapeutique).

Deux Ecoles Universitaires de recherche (EUR) ont été labellisées en 2017 : IMCbio en biologie moléculaire et cellulaire intégrative et Euridol centrée sur la douleur et les neurosciences. Les unités de recherche, infrastructures (auxquelles se rajoutent des plateformes labellisées IBISA) et écoles universitaires constituent une forte structuration du paysage de la recherche en biologie, de l'atome au modèle animal.

Le domaine Sciences et Technologies possède un rayonnement et une visibilité internationale tout à fait exceptionnelle en tout premier lieu par les compétences en chimie, reconnue par quatre prix Nobel en activité (Jean-Marie Lehn, Martin Karplus, Jean-Pierre Sauvage, Richard Schrock). Il a été conforté par la création du Centre International de Recherche aux Frontières de la Chimie (CIRFC), partenaire du LabEx « CSC » Centre de Chimie de Systèmes Complexes, et par l'EUR CSC.

Le site Alsacien développe une recherche interdisciplinaire en science des matériaux compétitive et visible au meilleur niveau international notamment avec des approches de dynamique ultra-rapide. Ainsi, l'interface chimie-physique est reconnue sous la signature du LabEx Nanostructures en Interaction avec leur Environnement (NIE). L'EUR QMat ainsi que le succès du projet Quantum Science and Technology at the European Campus (QSTEC) soulignent le développement des sciences quantiques.

La fédération de recherche matériaux rassemble une recherche de grande qualité sur la matière molle, la caractérisation des matériaux et les biomatériaux. L'Institut Carnot MICA (Material Institute Carnot Alsace) regroupe les laboratoires du site dans le domaine des matériaux et nanomatériaux fonctionnels.

Sciences pour l'ingénieur, informatique, imagerie : ces axes regroupés au sein d'une seule unité (ICube) constituent un positionnement original à l'interface entre le monde numérique et le monde physique, avec comme champs d'application privilégiés l'ingénierie pour la santé, l'environnement et le développement durable.

Les recherches en physique subatomique menées sur le site contribuent largement à sa visibilité internationale. En physique des particules et hadronique, il existe une implication de longue date dans les grandes expériences auprès du LHC au CERN (Genève), CMS et ALICE, et une équipe strasbourgeoise est l'une des premières équipes françaises à avoir rejoint l'expérience Belle II au Japon. La physique des neutrinos, un autre axe de recherche en pointe, est également couverte par plusieurs expériences menées par des

collaborations internationales : Juno en Chine, KM3Net en Méditerranée et le projet ESSnuSB en Suède. Les activités en physique nucléaire bénéficient des installations du Grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL) à Caen, à travers deux EquipEx : DESIR (Désintégration, excitation et stockage d'ions radioactifs) et S3 (Super Séparateur Spectromètre). Enfin, grâce aux plateformes CYRCé (cyclotron) et AMISSA (imagerie multimodale du petit animal), des recherches interdisciplinaires à très fort potentiel sociétal ont été développées, depuis l'imagerie moléculaire pour le diagnostic et la thérapie, jusqu'à la hadronthérapie.

Dans le domaine des **sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement**, les observatoires des sciences de l'univers EOST et OA bénéficient d'une reconnaissance internationale et permettent la recherche et les suivis en sismologie, gravimétrie, magnétisme, hydrogéophysique et géochimie ainsi que l'hébergement du Centre de données astronomiques de Strasbourg (CDS).

Les recherches développées dans le **domaine de l'eau et de l'environnement** se situent à l'interface entre géosciences, mathématiques appliquées, sciences de l'ingénierie et chimie. Elles sont menées en relation avec la géophysique des réservoirs géothermiques et en lien avec le LabEx « G-eau-thermie Profonde ». Les stratégies mises en place au cours de l'évolution pour permettre aux espèces animales de faire face aux contraintes et aux modifications actuelles de leur environnement naturel sont développées.

Les **mathématiques** fondamentales et appliquées sont aussi un domaine d'excellence, avec de nombreux projets interdisciplinaires, avec la physique, les applications à la médecine, l'économie ou encore l'industrie. Les recherches en mathématiques sont notamment développées dans le cadre du LabEx IRMIA.

Dans le domaine des Sciences humaines et sociales, les institutions, pratiques et mobilisations religieuses demeurent une thématique forte du site, qui a par ailleurs affirmé son expertise sur les questions européennes (particulièrement en science politique, sociologie et droit). Les démographes travaillent sur l'évolution des sociétés européennes en lien avec le LabEx iPOPs, porté par l'INED et l'EUR RedPop. Un champ d'études interdisciplinaire autour de l'environnement et du développement durable émerge, tandis que continuent à se développer d'une part des travaux pionniers en histoire économique (cliométrie), économie européenne et innovation, et d'autre part l'archéologie régionale et du monde méditerranéen.

L'Unité MISHA s'est profondément restructurée pour s'orienter autour du développement des Humanités numériques en SHS, au cœur de nombreux projets de recherche du site, notamment en démographie et sociologie, mais aussi en archéologie ou encore en histoire. Les sciences de l'Antiquité et les études germaniques continuent à occuper une position centrale dans ses activités.

L'université de Strasbourg, qui restructure la recherche et les liens recherche-formation autour des quinze Instituts Thématiques Interdisciplinaires, et le CNRS s'engagent à préserver un partenariat fort sur le site afin de maintenir et de visibiliser la dynamique en cours pour les SHS.

2. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE PARTAGÉE

2.1 Orientations générales

Les Parties attribuent leurs ressources humaines et financières de manière à soutenir conjointement leurs unités partagées et la stratégie scientifique du site.

Afin d'assurer le suivi de leur partenariat, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel, les Parties conviennent de confier à un comité d'orientation et de suivi (COS) la bonne exécution de la présente convention. Le COS s'appuie, pour ce qui est de l'activité contractuelle, sur les bilans annuels établis par les Parties, le cas échéant, au sein du comité des contrats composé de représentants des Parties.

Le comité d'orientation et de suivi est composé de :

- pour le CNRS, du Directeur Scientifique Référent (DSR), de la Directrice de la DAPP et du Délégué Régional ou de leur représentant,
- pour l'Université de Strasbourg, de la Vice-Présidente Recherche, du Vice-Président Valorisation et Relations avec le monde socio-économique, de la Directrice de la Recherche et de la Valorisation, du Directeur Général des Services Adjoint en charge des missions de l'université ou de leur représentant.

Le COS examine l'évolution des ressources au moins deux fois au cours de la durée de la présente convention ou à la demande d'une des Parties.

Au 31 décembre 2019, les ressources affectées sur subvention d'État aux unités listées en Annexes 1a, 1b, 1c, 1d sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	EC ou Ch*	BIATSS ou IT*	Masse salariale (k€)	Dotation (k€)**	Surfaces (SHON)
Unistra	852	260	59 384	9 390	106 056
CNRS	458	613	95 787	12 982	73 388

* Les effectifs sont décomptés en ETPT (Équivalents Temps Pleins Travaillés) financés sur subvention d'État.

** Tout comme le CNRS, Unistra intègre dans ces données de dotation sur subvention d'État, les frais d'infrastructure, les opérations de sécurité dans les laboratoires, les crédits exceptionnels et financements d'équipements scientifiques sur subvention d'État. Ce montant n'intègre pas les dotations CPER et TGIR. A cette dotation se rajoutent les contrats doctoraux d'établissement Unistra à hauteur de 5 933 K€ pour l'année 2019. Les subventions octroyées au titre de l'IdEx levier Recherche ne font pas partie de ce périmètre. Néanmoins à titre d'information sur l'année 2019, ces subventions représentent 2 497 K€ octroyés aux unités communes impliquant Unistra et CNRS et aux UPR du CNRS sur le site.

Les Parties visent à harmoniser leurs modalités d'allocation annuelle des ressources afin d'évoluer vers un processus budgétaire partagé. L'Unistra a choisi d'utiliser l'application DIALOG depuis 2016 pour l'ensemble de ses unités de recherche.

2.2 Soutien à l'activité de recherche et à la mobilité des personnels

Les Parties conviennent d'utiliser, dans une démarche concertée, les procédures permettant aux enseignants-chercheurs de se consacrer plus intensément à leur activité de recherche sur des périodes déterminées et aux chercheurs de s'investir dans les actions pédagogiques. L'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation pour le CNRS et une partie des congés de recherche pour conversion thématique (CRCT) dont disposent les établissements auront pour objectif principal de s'inscrire dans cette démarche sur la base de propositions validées par les établissements. Un bilan pluriannuel de ces dispositifs sera présenté en COS.

2.3 Accueil de doctorants

Les Parties conviennent d'œuvrer en synergie en matière de formation à et par la recherche, notamment dans le cadre des écoles doctorales et s'informent de leurs interventions réciproques en matière de contrats doctoraux bénéficiant aux unités.

2.4 Dispositions relatives aux publications et à leur signature

Pour toute publication relative à des travaux effectués dans une unité, la signature se fait en mode monoligne (par unité de recherche) selon la charte de publication du site alsacien. Elle comporte l'ensemble des tutelles principales de l'unité, le nom et/ou l'acronyme de l'unité, le label et enfin l'adresse avec indication de la ville et du pays. Une tutelle secondaire est ajoutée dans les affiliations lorsqu'elle est employeur d'un auteur. La charte est la suivante :

Université de Strasbourg, Autre(s) université(s) tutelle(s) principale(s) de l'unité, Etablissement(s) tutelle(s) principale(s) de l'unité, Acronyme et/ou Nom de l'unité, Label, Code postal Ville, France

2.5 Politique en faveur du développement accéléré de la Science Ouverte

Plusieurs axes peuvent être engagés autour d'actions communes pour la Science Ouverte :

1. Archiver de façon pérenne les productions scientifiques dans les archives ouvertes nationales HAL. UnivOAK est l'outil d'archives ouvertes déployé sur le site de Strasbourg. **Le dépôt des publications en version auteur sur Univoak est obligatoire depuis le 1er Janvier 2020.** UnivOAK transfère les publications vers HAL. L'interopérabilité est en cours d'évolution afin de permettre le déversement inverse en identifiant les doublons.
2. Aller vers 100 % de publications en open accès.
3. Accompagner et favoriser la FAIRisation des données.
4. Recenser les ressources humaines pouvant aider les unités à aller vers l'open access des productions et la FAIRisation des données (personnels dans les unités, ou hors unités, notamment les personnels des bibliothèques ou SCD, ainsi que des unités de services spécifiques).
5. Partager les formations et compétences ainsi que les plans de communication pour le suivi des avancées dans le domaine de la science ouverte (à l'intention des chercheurs, réseaux métiers, doctorants, ...).

2.6 Politique européenne et internationale

Les Parties concourent à élaborer et mettre en œuvre des coopérations internationales concertées, structurées portées par des laboratoires de recherche internationaux (par exemple pour le CNRS : International Research Laboratory - IRL). Les Parties peuvent également décider d'apporter conjointement leur soutien à des coopérations internationales consolidées portées par des projets ou des réseaux de recherche internationaux (par exemple pour le CNRS : International Research Project – IRP et International Research Network - IRN). L'Université de Strasbourg est engagée dans les programmes de campus européens ambitieux au bénéfice de toute la recherche de l'établissement et de ses partenaires, actuellement EUCOR - Le campus européen et EPICUR (European Partnership for an Innovative Campus Unifying Regions).

2.7 Communication

Les signataires de la présente convention s'engagent à définir en commun une politique de communication du site qui sera mise au service de la stratégie scientifique. Cette politique visera à donner une visibilité nationale et internationale au site, dans le respect des marques des différents signataires.

Les établissements tutelles d'une unité s'engagent à valoriser, au titre du rayonnement scientifique du site, les distinctions obtenues par un personnel d'une unité quel que soit son employeur.

2.8 Politique en faveur de la parité et de l'égalité

Les Parties s'engagent à mettre en place des actions pour accélérer l'évolution vers la parité et vers des carrières égales dans tous les métiers

2.9 Politique en matière de déontologie et d'intégrité scientifique

Les Parties s'engagent à développer les actions de sensibilisation et de formation des personnels des laboratoires en matière de déontologie et d'intégrité scientifique et à mener des actions concertées en cas de manquement. Ces dernières seront menées, le cas échéant, par les référents intégrité scientifique (RIS) des Parties.

3. CLAUSES SPÉCIFIQUES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Parties conviennent des dispositions ci-dessous en matière de protection des résultats obtenus au sein des unités, de leur valorisation et de la répartition des revenus générés en cas d'exploitation industrielle et commerciale¹.

3.1 Protection de la propriété intellectuelle

Tous les résultats, brevetables ou non, issus des recherches menées par les Parties et obtenus au sein des unités y compris dans le cadre de collaborations avec des tiers, appartiennent en copropriété aux Parties, dites Parties copropriétaires, selon le principe suivant :

- Une part fixe (30%) est répartie à parts égales entre les tutelles principales,
- Le restant (70%) est réparti à parts égales entre les établissements employeurs des inventeurs.

En application des dispositions de l'article L533-1 du code de la recherche, un mandataire unique est désigné comme indiqué en Annexe 1.

Les Parties copropriétaires s'accordent pour signer un règlement de copropriété avant toute exploitation des résultats dans le respect de la fiche de règlement de copropriété simplifié valant mandat entre personnes publiques dont les Parties reconnaissent avoir eu connaissance.

3.2 Prise en charge des frais et répartition des revenus

Le mandataire unique prend en charge les frais directs².

¹ Dans le respect des dispositions de l'article L533-1 du code de la recherche et de ses textes d'application.

² Par frais directs, on entend :

- les frais de dépôt, d'obtention, de maintien et de défense devant les offices de propriété intellectuelle des résultats, ainsi que ceux associés aux demandes de titres de propriété industrielle devant les instances compétentes ;

Sur la base des revenus d'exploitation³ des résultats perçus, déduction faite des frais directs et des avances remboursables le cas échéant, le mandataire unique calcule et verse aux autres Parties copropriétaires les sommes dues au titre de l'intéressement pour reversement à leurs inventeurs respectifs⁴.

Le mandataire unique, qui a conservé la totalité de ses missions, peut prélever au titre de frais indirects qu'il a supportés, une part forfaitaire plafonnée à 20% sur les revenus d'exploitation des résultats après déduction des frais directs. En cas de partage des missions du mandataire unique avec un tiers, ledit tiers et le mandataire unique ne pourront pas prélever plus de 20% au total au titre des frais indirects.

La somme restante est répartie par le mandataire unique entre les Parties copropriétaires au prorata des parts de copropriété, comme définies à l'article 3.1.

Lorsque les revenus cumulés d'une invention dépassent 500 k€, les tutelles principales et, le cas échéant, les employeurs des inventeurs pourront décider de renégocier entre eux la répartition des parts de revenus, en tenant notamment compte des coûts d'hébergement, d'utilisation de grands équipements, ... Faute d'accord dans un délai maximum de deux mois, le schéma de répartition susmentionné continuera à s'appliquer.

Dans le cadre de l'intervention de la SATT Conectus Alsace, les modalités de prélèvement et de rémunération qui s'appliqueront sont celles fixées spécifiquement par les conventions signées avec chaque Partie.

4. CLAUSES SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'ACTIVITÉ CONTRACTUELLE

4.1 Négociation, signature et gestion des contrats

Les Parties mettent en œuvre le principe de la signature unique des contrats. La Partie gestionnaire de l'activité contractuelle dispose d'un mandat de négociation et de signature des contrats de cette unité sous réserve des dispositions qui suivent. L'Unistra pourra confier ce mandat à un tiers et en l'occurrence à une filiale. Elle transmet à toutes les tutelles une copie du contrat dès signature de celui-ci.

Les modalités de désignation de la Partie gestionnaire des contrats relèvent d'une répartition prédéfinie des unités de recherche, comme indiqué en Annexe 1.

Lorsqu'une des Parties dispose d'une délégation de gestion d'une unité, elle assure la négociation, la signature et la gestion des contrats de cette unité. Par dérogation, la Partie gestionnaire des projets de type ERC, chaire individuelle ou équivalent, est la partie employeur du porteur de projet (cf. article 4.4 pour les projets ERC).

Les Parties veillent à ce que les contrats comportent des clauses de propriété intellectuelle qui fassent valoir avec un même soin leurs intérêts. Elles font valoir avec tout tiers signataire la copropriété des résultats générés dans le cadre de contrats de collaboration de recherche. Elles veillent à conserver le droit d'utiliser à des fins de recherche, seules ou avec des tiers, les résultats issus du contrat. Les droits à retours financiers des Parties en cas d'exploitation exclusive ou non exclusive, directe ou indirecte par des tiers doivent être expressément préservés. Elles font leurs meilleurs efforts pour faire supporter les frais directs par le partenaire industriel qui a vocation à exploiter les résultats.

Dès lors que le projet est structurant (par exemple, pour la mise en place d'un laboratoire commun ou d'appels à projets du PIA), toutes les tutelles principales doivent être informées et associées au montage du projet.

4.2 Contribution aux frais liés aux contrats

Quelle que soit la Partie gestionnaire, une contribution aux frais liés aux contrats au taux de 15% est appliquée sur le montant perçu au titre des contrats (excepté dans les cas évoqués aux articles 4.3 et 4.4). Ce prélèvement est réparti en 7% pour la Partie gestionnaire, et 8% destinés au surcoût des dépenses occasionnées par l'exécution du contrat et affectés par reversement annuel à l'établissement qui héberge l'unité.

- les frais de dépôt et de conservation des matériels attachés aux résultats notamment des matériels biologiques.

³ Par revenus d'exploitation, on entend : revenus de tout type correspondant à une exploitation d'une propriété intellectuelle (incluant les revenus de cession et les plus-values issues d'une participation au capital d'une société prise sur compensation d'une créance née d'un contrat d'exploitation).

⁴ Selon les modalités de l'article R 611-14-1 du code de la propriété intellectuelle et du décret n°96-858 du 2 octobre 1996 modifié.

Un bilan annuel sur les montants ainsi prélevés sera réalisé par chaque Partie et communiqué aux autres Parties au sein du comité des contrats le cas échéant et dans le cadre des travaux du COS de la convention.

4.3 Clauses spécifiques concernant les « conventions attributives » ANR

Les clauses de ce paragraphe s'appliquent aux projets ANR classiques, ainsi qu'aux projets du programme « Investissements d'avenir » pour lequel l'ANR a été désignée comme principal opérateur.

La Partie gestionnaire perçoit les frais de gestion tels que fixés par l'ANR. Le préciput ANR est versé conformément au règlement financier de l'ANR.

4.4 Clauses spécifiques concernant les conventions liées à des subventions européennes

Dans le cadre d'un contrat de recherche et d'innovation conclu avec l'Union européenne, la Partie en charge de la signature et de la gestion du contrat, est désignée bénéficiaire auprès du financeur. Les autres tutelles sont désignées tierces parties liées quand elles présentent des coûts directs sur le projet (notamment des frais de personnel) et que cela est permis par les règles de l'appel à projet.

L'accord de consortium est conclu aux noms de toutes les Parties.

Les Parties peuvent également choisir d'être conjointement bénéficiaires de la subvention, chacune pour sa participation.

Pour les projets relevant des programmes du Conseil européen de la recherche (European Research Council), l'institut d'accueil (ou « Host Institution ») est la partie employeur du porteur de projet.

Il est entendu entre les Parties que le prélèvement au titre du soutien à la recherche et des frais liés au contrat (dont les taux sont fixés à l'article 4.2) est limité à la part de financement correspondant aux coûts indirects du projet et ne doit pas compromettre l'équilibre financier du projet.

5. DISPOSITIONS DIVERSES

Les Parties conviennent d'adopter par lettres accords :

- Dispositions générales applicables aux unités,
- Modèle de règlement de copropriété simplifié valant mandat entre personnes publiques,
- Modèle de mandat de négociation et de signature des contrats conclus pour la réalisation d'études et de travaux de recherche dans sa version telle que signée en 2018.

Pour chaque unité, une fiche descriptive sera signée par l'ensemble des tutelles principales et secondaires.

6. DURÉE DE LA CONVENTION

La Convention est signée pour 5 ans et entre en vigueur à compter du 01/01/2018. Par dérogation, les Parties conviennent que les dispositions des articles 3 et 4 prennent effet à la date de signature de la présente convention.

ANNEXE à la CONVENTION

Annexe 1 : Liste des unités

Fait à Strasbourg, en 2 exemplaires, le

Pour l'Unistra

Pour le CNRS

Michel DENEKEN

Président

Antoine PETIT

Président-Directeur général

ANNEXE 1 Liste d'unités

Annexe 1a

Liste des unités dont les seules tutelles principales sont le CNRS et Unistra

Institut principal	Code unité	Sigle	Libellé	Instituts secondaires	Tutelles principales	Mandataire unique et gestionnaire des contrats	Hébergeur
IN2P3	UMR7178	IPHC ⁵	Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien	INC / INEE / INSB	CNRS / Unistra	CNRS	CNRS - Unistra
INC	FR2010	-	Fédération de chimie "Le Bel"	-	CNRS / Unistra	Unistra	Unistra
INC	UMR7006	ISIS	Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires	INP / INSB	CNRS / Unistra	Unistra	Unistra
INC	UMR7140	CMC	Chimie de la Matière Complexe	-	CNRS / Unistra	Unistra	Unistra
INC	UMR7177	IC	Institut de Chimie de Strasbourg	INSB	CNRS / Unistra	Unistra	Unistra
INC	UMR7199	CAMB	Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives	INSB	CNRS / Unistra	Unistra	Unistra
INC	UMR7200	LIT	Laboratoire d'Innovation Thérapeutique	INSB	CNRS / Unistra	Unistra	Unistra
INC	UMR7515	ICPEES	Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé	-	CNRS / Unistra	CNRS ⁶	Unistra
INP	UMR7504	IPCMS	Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg	INC / INSIS	CNRS / Unistra	CNRS	CNRS
INSB	UMR7021	LBP	Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies	INC	CNRS / Unistra	Unistra	Unistra
INSB	UMR7156	GMGM	Génétique moléculaire, génomique et microbiologie	-	CNRS / Unistra	Unistra	Unistra
INSB	UMR7242	BSC	Biotechnologie et signalisation cellulaire	INC	CNRS / Unistra	CNRS ⁶	Unistra
INSB	UMR7364	LNCA	Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives	-	CNRS / Unistra	Unistra	Unistra
INSB	UMS3286	PCBIS	Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg	INC	CNRS / Unistra	CNRS ⁶	Unistra
INSB	UMS3415	-	Chronobiotron	-	CNRS / Unistra	CNRS	CNRS
INSB	UMS3489	CI2N	Centre d'Investigations Neurocognitives & Neurophysiologiques	-	CNRS / Unistra	CNRS	CNRS
INSHS	UMR7354	DRES	Droit, religion, entreprise et société	-	CNRS / Unistra	Unistra	Unistra
INSHS	UMR7363	SAGE	Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe	-	CNRS / Unistra	Unistra	Unistra
INSHS	UMR7367	DynamE	Dynamiques Européennes	-	CNRS / Unistra	Unistra	Unistra
INSMI	UMR7501	IRMA ⁷	Institut de recherche mathématique avancée	-	CNRS / Unistra	Unistra	Unistra
INSU	UMR7516	IPGS	Institut de Physique du Globe de Strasbourg	-	CNRS / Unistra	CNRS ⁶	Unistra
INSU	UMR7550	ObAs	Observatoire astronomique de Strasbourg	-	CNRS / Unistra	CNRS	Unistra
INSU	UMS830	EOST	Ecole et Observatoire des sciences de la Terre	-	CNRS / Unistra	CNRS ⁶	Unistra

Annexe 1b

Liste des unités faisant l'objet d'une convention spécifique

Institut principal	Code unité	Sigle	Libellé	Instituts secondaires	Tutelles	Mandataire unique et gestionnaire des contrats	Hébergeur
INEE	UMR7362	LIVE	Laboratoire Image, Ville, Environnement	INSHS	CNRS / Unistra / ENGEES	CNRS	Unistra
INSIS	UMR7357	Icube	Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie	INS2I / INSB / INSU	CNRS / Unistra / ENGEES / INSA STRASBOURG / HUS / INRIA	Unistra	Unistra - CNRS
INSU	UMR7517	LHyGeS	Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg		CNRS / Unistra / ENGEES	CNRS ⁶	Unistra

En raison des pratiques actuelles en matière de publications et copropriété des résultats au sein de ces unités, le système d'information du CNRS mentionne CNRS et Unistra en tutelles principales et les autres établissements en tutelles secondaires.

⁵ UHA est tutelle secondaire de l'IPHC

⁶ Dans le cadre d'un comité des contrats qui fera le bilan précis des apports et des contrats gérés par les Parties, la gestion des contrats de cette unité pourrait être attribuée à Unistra s'il y a lieu d'effectuer un rééquilibrage

⁷ Inria est tutelle secondaire de l'IRMA par la présence d'Equipe projet commune dans cette unité

Annexe 1c

Liste des unités dont le CNRS, l'Unistra et une autre institution sont tutelles principales

Institut principal	Code unité	Sigle	Libellé	Institut secondaire	Tutelles principales	Tutelle(s) secondaire (s)	Mandataire unique et gestionnaire des contrats	Hébergeur
INC	UMR3208	NS3E	Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes	-	CNRS / ISL / Unistra	-	CNRS	ISL
INC	UMR7042	LIMA	Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications	-	CNRS / Unistra / UHA	-	CNRS ⁶	Unistra et UHA
INC	UMS2003	MICA	UMS Institut Carnot MICA	-	AERIAL / CETIM CERMAT / CNRS / CRIT / MATERIAUX ALSA / CRIT MDTs / HOLO3 / HUS / IFTH / INSERM / IREPA LASER / ISL / RITMO / Unistra / UHA / URCA	-	CNRS	CNRS
INSB	UMR7104	IGBMC	Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire	-	CNRS / INSERM / Unistra	-	MU : CNRS ⁸ Gestionnaire des contrats : GIE CERBM	Unistra
INSHS	UMR7044	ArchIMèdE	Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe	-	CNRS / MIC / Unistra / UHA	INRAP	Unistra	Unistra
INSHS	UMR7117	AHP-PRéST	Archives Henri Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies	INSMI	CNRS / Unistra / UL	-	-	Unistra Univ Lorraine
INSHS	UMR7522	BETA	Bureau d'Économie Théorique et Appliquée	-	CNRS / INRAE / Unistra / UL	AGROPARISTECH / UHA	-	Unistra Univ Lorraine
INSHS	USR3227	MISHA	Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace	-	CNRS / Unistra / UHA	-	Unistra	Unistra

(8) Les trois tutelles CNRS, Inserm et Unistra de l'IGBMC sont en cours de négociation pour une évolution du GIE et par conséquent le mandataire unique CNRS pourra être revu le cas échéant.

Annexe 1d

Liste des unités propres du CNRS (ayant pour seule tutelle principale le CNRS) implantées sur le site Alsace. La transformation des UPR en UMR dont Unistra serait tutelle sera discutée lors de leur renouvellement en 2022

Institut principal	Code unité	Sigle	Libellé	Instituts secondaires	Établissement(s) conventionné(s)	Mandataire unique, gestionnaire des contrats et hébergeur
INC	UPR22	ICS	Institut Charles Sadron	INP / INSIS	INSA Strasbourg, Unistra	CNRS
INSB	UPR2357	IBMP	Institut de biologie moléculaire des plantes	-	Unistra	CNRS
INSB	UPR3212	INCI	Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives	-	Unistra	CNRS
INSB	UPR3572	I2CT	Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique	INC	Unistra	CNRS
INSB	UPR9002	ARN	Architecture et Réactivité de l'ARN	-	Unistra	CNRS
INSB	UPR9022	M3I	Modèles Insectes de l'Immunité Innée	-	INSERM, Unistra	CNRS
INSB	UPS3156	-	Centre de neurochimie	-	-	CNRS
INSB	FR1589	IBMC	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire	-	Unistra	CNRS

Annexe 1e

Unité implantée à titre principal sur le site Alsace ayant pour seule tutelle le CNRS

Institut principal	Code unité	Sigle	Libellé	Institut secondaire	Tutelle principale
INC	FRE2033	-	Chimie Médicinale	INSB	CNRS

Annexe 1f

Fédérations dont l'Unistra et le CNRS sont tutelles avec d'autres établissements

Institut principal	Code unité	Sigle	Libellé	Instituts secondaires	Tutelles principales
INC	FR2044	H2	Fédération de Recherche sur l'Hydrogène	INSIS	CENTRALE LILLE INST / CHIMIE PARISTECH / CNRS / ENSC MONTPELLIER / ENSC RENNES / ENSMM / IMT MINES ST ETIENNE / INSA RENNES / IPB / ISAE-ENSMA / TOULOUSE INP / Unistra / UFC / UL / UM / UNIV ARTOIS / UNIV BORDEAUX / UNIV CORSE / UNIV GRENOBLE ALPES / UNIV LA REUNION / UNIV LILLE / UNIV LIMOGES / UNIV NANTES / UNIV ORLEANS / UNIV PARIS-SACLAY / UNIV POITIERS / UNIV RENNES 1 / UNIV SAVOIE MB / UPEC / UPJV / UPS / UTBM
INC	FR3443	RENARD	REseau NAional de Rpe interDisciplinaire	INEE / INP / INSB	AMU / CHIMIE PARISTECH / CNRS / SORBONNE UNIV / Unistra / UNIV DE PARIS / UNIV GRENOBLE ALPES / UNIV LILLE
INC	FR3627	FMNGE	Matériaux et Nanosciences Grand Est	INP / INSIS	CNRS / INSERM / ISL / Unistra / UHA / URCA
INP	FR3507	METSA	Microscopie électronique et sonde atomique	INC	CNRS / AMU / CEA / COMUE UNIV LYON / ENSICAEN / INSA LYON / INSA ROUEN / Unistra / UNIV PARIS-SACLAY / UNIV ROUEN NORMANDIE
INSIS	FR3029	FR FCM	Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER	INC / INP / INSMI	AMU / CEA / CENTRALE LILLE INST / CNRS / EC LYON / EC MARSEILLE / ECOLE POLYTECHNIQUE / ENS RENNES / INRIA / INSA LYON / INSA RENNES / INSA ROUEN / INSA TOULOUSE / IPB / IRSN / SORBONNE UNIV / TOULOUSE INP / UBO / UBS / UCBL / Unistra / UJM / UL / UNIV ANGERS / UNIV BORDEAUX / UNIV COTE D'AZUR / UNIV DE PARIS / UNIV GRENOBLE ALPES / UNIV LE HAVRE NORMANDIE / UNIV LILLE / UNIV ORLEANS / UNIV PARIS-SACLAY / UNIV RENNES 1 / UNIV RENNES 2 / UNIV ROUEN NORMANDIE / UNIV SORB PARIS NORD / UNIV TOULON / UNIV TOULOUSE CAPIT / UPS / UT2J
INSIS	FR3344	FédESol	Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire	INC / INEE / INSHS	AMU / CENTRALESUPELEC / CHIMIE PARISTECH / CIRAD / CNRS / COMUE UNIV LYON / CPE LYON / EC LYON / EC NANTES / ECOLE POLYTECHNIQUE / EDF / ENGEES / ENPC / ENSA NANTES / ENSAM / IMT ATLANTIQUE / IMT MINES ALBI / INSA LYON / INSA STRASBOURG / IPB / ONIRIS / SIGMA CLERMONT / SORBONNE UNIV / UBO / Unistra / UL / UNIV BORDEAUX / UNIV CLERMONT AUVERGNE / UNIV GRENOBLE ALPES / UNIV LIMOGES / UNIV NANTES / UNIV PARIS SAACLAY / UNIV SAVOIE MB / UNIV SHERBROOKE / UNIV TOULON / UVSQ
INSIS	FR3393	FEDPV	Fédération de recherche photovoltaïque	INC / INP	AMU / CHIMIE PARISTECH / CNRS / CPE LYON / EC LYON / ECOLE POLYTECHNIQUE / EDF / ENGEES / INSA LYON / INSA RENNES / INSA STRASBOURG / UCBL / Unistra / UNIV NANTES / UNIV PARIS-SACLAY / UNIV RENNES 1 / UNIV TOULON / UVSQ